

Faux document ✓

wise

LE COMPTE RÉMUNÉRÉ

2024 / 2025



COMPTE RÉMUNÉRÉ (CR) Bulletin de souscription n° CR770522655



Entre le **Souscripteur,**

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Tel:	<input type="text"/>	Adresse e-mail:	<input type="text"/>
Date de naissance:	<input type="text"/>	Lieu de naissance:	<input type="text"/>
Nationalité(s)	<input type="text"/>	Autre(s) Nationalité(s)	<input type="text"/>
Adresse:	<input type="text"/>		
Ville :	<input type="text"/>	Code postal:	<input type="text"/>
		Pays:	<input type="text"/>
Situation professionnelle:	<input type="text"/>	Profession:	<input type="text"/>
Situation de famille <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/ve			

Le **Co-Souscripteur**, (en cas de Co-souscription uniquement)

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Tel:	<input type="text"/>	Adresse e-mail:	<input type="text"/>
Date de naissance:	<input type="text"/>	Lieu de naissance:	<input type="text"/>
Nationalité(s)	<input type="text"/>	Autre(s) Nationalité(s)	<input type="text"/>
Adresse:	<input type="text"/>		
Ville :	<input type="text"/>	Code postal:	<input type="text"/>
		Pays:	<input type="text"/>
Situation professionnelle:	<input type="text"/>	Profession:	<input type="text"/>
Situation de famille <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/ve			

Et,

Wise Europe SA est un établissement financier agréé par la Banque nationale de Belgique, de droit belge, sous le numéro 0713629988 et dont le siège social est situé Rue du Trône 100, 1000, Bruxelles, Belgique avec des droits de passeport dans (l'EEE) l'Espace économique européen. TINV EUROPE AS est agréée et réglementée en tant qu'entreprise d'investissement par la Banque Central Européenne,

2: Performance et rendements garantis

Le montant total du dépôt effectué sur la durée convenue bénéficie d'une rémunération au taux de rendement annuel minimum garanti net (TAMG) de 6,12%, après déduction des frais de gestion et des impôts prélevés à la source. Le barème des taux est garanti jusqu'à la fin du contrat. De plus, une commission de surperformance mensuelle de 10,36% sera appliquée sur la partie excédant le minimum mensuel garanti de 0,51% par rapport à l'indice de référence.

Le présent contrat est établi pour un investissement d'un montant de : €

Écrire le montant en toute lettre :

EUR

Les garanties relatives à vos actifs financiers sont déterminées en fonction de divers critères :

- Sauvegarde du capital

La sauvegarde du capital est un élément clé de la gestion financière. Elle vise à protéger et à garantir le montant de l'épargne contre tout risque de perte.

- Capital garanti sans perte

Le capital garanti sans perte offre un moyen sûr et sécurisé d'épargner. Il permet une protection contre les pertes liées aux fluctuations du marché. Ces produits sont basés sur des investissements dans des actifs à faible volatilité, tels que le trésor, l'Or, les certificats de dépôt et les fonds négociés. Le Souscripteur est garanti de recevoir le montant initial investi à la fin de la période de placement.

- Intérêt fixe garanti

L'intérêt fixe garanti est une option permettant de générer un revenu supplémentaire sans prendre de risques. Il offre une source de revenus fiable et prévisible ainsi qu'un rendement stable et garanti.

L'intérêt garanti est proposé avec des offres supplémentaires telles que des primes ou des remises.

Ces avantages permettent d'améliorer les rendements du Souscripteur et à obtenir plus de valeur pour sa capitalisation. Le Souscripteur bénéficie également de l'option de remboursement anticipé, ce qui permet de récupérer le capital avant la fin du contrat.

3: Commission bancaire

Entre autres, Wise Bank s'engage à offrir à ses clients un service financier de qualité tout en respectant les exigences réglementaires de la Banque Central Européenne et de la FCA. (Financial Conduct Authority). Cette dernière impose un système de commission unique, basé exclusivement sur les retraits des intérêts. Dans le cadre de ce système, Wise Bank facture une commission de 0,03 % sur chaque retrait de bénéfice effectué, quel que soit le montant retiré. (De 1,00 € à 100 000,00 €)

Cette commission est appliquée à chaque retrait des intérêts et vous permet de bénéficier d'une gestion personnalisée de votre compte transparente et fiable. Elle vous assure une optimisation de votre placement financier, en plus de vous offrir un soutien personnalisé pour vous aider à comprendre les différentes possibilités et à prendre les bonnes décisions en matière de placements.

En choisissant de souscrire au présent contrat, vous êtes assuré de bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon vos besoins et ainsi que vos objectifs financiers soient atteints.

4 : Date de déclenchement des revenus

Les intérêts sont versés mensuellement à la demande écrite du titulaire. Si aucune demande de versement n'est formulée par le titulaire au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la date d'échéance mensuelle, les intérêts sont automatiquement crédités sur le livret et ajoutés à son solde.

Le Souscripteur souhaite percevoir les intérêts par virement bancaire tous les :

 Mois Trimestres Semestres Ans

Le Souscripteur détermine que les virements automatiques commencent à la date suivante :

 Chaque 1er du mois **Chaque 15 du mois**

À noter que le transfert de fonds peut être soumis à des délais bancaires allant de 24 à 48 heures jour ouvré.

5: Dispositions légales**Origine des fonds : absence de blanchiment d'argent : absence d'évasion fiscale**

Le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs, déclare et certifie à Wise Bank, que tous les montants investis dans ce contrat ont été ou seront correctement déclarés aux autorités fiscales compétentes du ressort de sa résidence habituelle aux fins d'imposition et /ou de toute autre ressort si nécessaire ou approprié conformément aux lois et règlements applicables, et qu'aucun de ces fonds ne provient, directement ou indirectement, d'activités ou de sources illégales et /ou de l'évasion fiscale. Le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs, autorise le courtier à transmettre à Wise Bank les informations relatives à l'origine des fonds qu'il souhaite investir dans le contrat. Politique de coopération avec les autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales : consentement à la communication des informations aux autorités fiscales et autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales. Wise Bank a développé depuis longtemps une politique de coopération avec les autorités fiscales et les autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales afin de lutter contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou d'autres activités illégales.

Le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription chacun des Co-Souscripteurs, reconnaît que Wise Bank pourra divulguer aux autorités fiscales et /ou aux autres autorités policières, réglementaires et gouvernementales de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-Souscripteurs) a sa résidence habituelle et/ou sa résidence fiscale, et/ou du pays dont il a la nationalité, et/ou de tout pays à l'égard duquel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-Souscripteurs) est soumis à une obligation fiscale, tout ou partie des informations contenues dans le présent bulletin de souscription et toutes les informations concernant le contrat faisant l'objet d'une demande d'une ou plusieurs de ces autorités ou que Wise Bank est tenu de leur communiquer en vertu de la législation et/ou de la réglementation applicable.

Le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs, consent et accepte par le présent bulletin de souscription que Wise Bank puisse, à son entière discrétion, divulguer de telles informations à de telles autorités. Si la législation et/ou réglementation applicable en France ou la législation et/ou la réglementation de tout pays dans lequel le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-Souscripteurs) a sa résidence fiscale ou à l'égard duquel il a une obligation fiscale, requiert Wise Bank que celle-ci retienne à la source un montant d'impôt sur la base des paiements faits par celle-ci au profit du Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, de l'un ou des deux Co-Souscripteurs), le Souscripteur (ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs) accepte qu'une telle retenue à la source soit déduite par Wise Bank du montant qui lui revient en application des conditions générales du contrat.

Si le Souscripteur (ou, en cas de Co-souscription, un ou plusieurs des Co-Souscripteurs) ne transmettait pas à Wise Bank tout ou partie des informations que celle-ci est tenue de recueillir en vertu d'une telle législation et/ou réglementation ou si les informations transmises par celui-ci à Wise Bank s'avèreraient ne pas être conformes à ce que requiert une telle législation et/ou réglementation, le Souscripteur (ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs) accepte que Wise Bank puisse résilier le contrat et lui restituer, dans ce cas, les sommes lui revenant en vertu des conditions générales de ce contrat.

Fiscalité :

Les intérêts versés par Wise pour le compte du livret sont soumis à une retenue à la source conformément aux réglementations en vigueur et aux conventions fiscales européennes. Les taux de rémunération mentionnés dans le présent document, ainsi que dans les brochures commerciales et techniques de Wise, sont des taux nets d'impôt.

Protection des données :

Wise Bank, en tant que responsable du traitement des données, précise que les données communiquées dans le présent bulletin de souscription pourront être utilisées en vue d'un traitement à des fins statistiques, pour toute opération visant la gestion du contrat, et /ou tout autre produit d'assurance sollicité par le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs, ou en vue du respect de la législation en vigueur. Dans le cas où toutes les informations nécessaires ne seraient pas communiquées, nous ne pourrions pas traiter votre demande.

Conservation des données :

Nous conserverons toutes données à caractère personnel communiquées dans ce bulletin de souscription nécessaires à toute opération visant la gestion du contrat. Après expiration du contrat, les données à caractère personnel seront conservées pour des raisons d'audit, d'application des règles comptables et pour le respect de toute règle ou législation applicable en vigueur. Toute donnée à caractère personnel communiquée sera traitée avec la plus grande confidentialité.

Communication des données :

Sur toute la période du contrat, nous transmettrons les données à caractère personnel concernant le Souscripteur ou les Co-Souscripteurs et concernant le contrat :

- À l'intermédiaire auprès duquel le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs, a souscrit à ce contrat.
- À d'autres entités, membres ou non de Wise Bank, qu'elles soient ou non situées dans l'Espace Économique Européen.
- Aux autorités de contrôle ou gouvernementales compétentes conformément aux lois en vigueur et conformément aux demandes formulées.

Wise Bank ne transmettra des tiers les données à caractère personnel que si cela devenait nécessaire pour la gestion du Contrat, pour un traitement à des fins statistiques ou afin de respecter les lois ou règlements en vigueur applicables à Wise Bank dans l'exercice de ses fonctions en vertu du présent document, ou après en avoir reçu votre accord. Si nous transmettons vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen, nous respecterons la législation applicable en matière de protection des données.

Vos droits :

Le Souscripteur, ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs, dispose d'un droit d'accès et de rectification, de modification, de suppression et de restitution auprès de Wise Bank pour toute information le concernant.

Je(nous) confirme(ons) avoir vérifié l'ensemble des informations figurant sur le présent bulletin de souscription et avoir conservé une copie de ce bulletin de souscription.

Fait à :

le :

6: Conditions générales

Article 1 - Définition

Le présent contrat de souscription de Wise Bank est un Compte Rémunéré dépendant de la London Stock Exchange, dont les fonds entreposés par le titulaire seront libres d'accès pendant la période prévue et explicitée dans les modalités spécifiques. Par conséquent, le titulaire peut ouvrir autant de comptes à terme qu'il estime nécessaire.

Article 2 – Conditions d'ouvertures

Les personnes majeures résidant en Europe sont autorisées à souscrire au présent contrat. Les titulaires peuvent également désigner un ou plusieurs mandataires pour représenter leurs intérêts. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux sont également autorisés à souscrire au présent contrat pour le compte de la personne protégée.

Article 3 – Modalités et fonctionnement

Le Compte Rémunéré est ouvert le jour où le versement lié à la souscription est effectué sur le compte de la chambre de compensation désignée par la Banque Central Européenne (en zone SEPA uniquement). La date d'ouverture du Compte Rémunéré correspond à la date du versement de la souscription.

Article 4 – Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme à déposer sur le Compte Rémunéré, et vers lequel sont envoyés les dividendes du placement financier en question, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du Compte Rémunéré.

Article 5 – Fiscalité

Les intérêts reversés par Wise Bank dans le cadre du Compte Rémunéré font l'objet d'une imposition à la source conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales, Le taux de rémunération est tel que décrit dans les présentes, ou dans les brochures commerciales et techniques Wise Bank sont des taux nets d'impôt.

Article 6 – Réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et agents proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

Article 7 – Garantie des dépôts

Les dépôts et autres fonds remboursables sont gérés par la Banque Centrale Européenne, (BCE) couverts par le biais du « Fond de Garanti Nationale » et par la « Financial Services Compensation Schem » (FSCS) qui garantissent et couvrent les fonds jusqu'à la somme de 100 000,00 € par souscription. Wise Europe SA est un établissement financier agréé par la Banque nationale de Belgique, de droit européen, sous le numéro 0713629988 et dont le siège social est situé Rue du Trône 100, 1000, Bruxelles, Belgique,

La Banque Centrale Européenne (BCE) désigne la banque de compensation réceptrice avant de rétrocéder les fonds sur le compte ségrégué, prévu pour cet effet et établi au nom de l'investisseur pour faciliter les normes de sécurité engagée sur ce schéma financier, pour rappel, les comptes sont mis en place à des fins de protections des transferts effectués en Euros et vous protègent en cas de faillite de la plateforme.

Article 8 – Tribunaux compétent

Le présent contrat est conclu en langue française mais est le reflet fidèle d'un contrat originellement édité en langue anglaise. Le titulaire accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation précontractuelle et contractuelle. La présente convention est soumise à la loi britannique et européenne ainsi qu'à la compétence des tribunaux anglais et/ou européens, relative à votre lieu de résidence fiscale.

La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de Wise Bank, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.

Article 9 – Accident, Décès

Veuillez désigner ci-après le(s) Bénéficiaire(s) qui recevront le capital décès éventuellement disponible.

La désignation du ou des bénéficiaire(s) devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) (sauf cas de révocation du bénéficiaire légalement permise), sous réserve que cette acceptation ait été effectuée avec votre consentement conformément aux dispositions prévues à l'article L.132-9 du Code des assurances.

En cas de décès de l'assuré (ou, en cas de Co-souscription, en cas de décès du dernier Co-Souscripteur survivant), les personnes suivantes seront considérées comme le(s) bénéficiaire(s) du capital décès éventuellement disponible : Dans l'ordre ci-après, les personnes suivantes :

- le conjoint de l'assuré, non divorcé, non séparé de corps (ou, en cas de Co-souscription, le Co-Souscripteur survivant),
- à défaut, les enfants nés ou à naître de l'assuré (ou, en cas de co -souscription, du dernier Co-Souscripteur survivant), par parts égales entre eux, en cas de pré décès de l'un d'eux, la part du prédécédé revenant aux héritiers de ce dernier, et en cas de renonciation de l'un d'eux, la part du renonçant revenant aux enfants de ce dernier,
- à défaut, les héritiers de l'assuré (ou, en cas de Co-souscription, du dernier Co-Souscripteur survivant).

Autre(s) bénéficiaire(s)

Nom / Prénom	Téléphone	e-mail	Adresse

7: Signature(s)

Le(s) Souscripteur(s) (ou en cas de Co-souscription, chacun des Co-Souscripteurs) certifie sur l'honneur :

Que les sommes qui sont ou seront versées par ses soins au titre de ce contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421 -2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et déclare être pleinement informé du fait que Wise Bank est soumise, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service TRACFIN.

Le Souscripteur atteste que les informations transmises au présent contrat, sont exactes. Le Souscripteur reconnaît avoir reçu une copie du contrat et des conditions générales et s'engage à les respecter. Et s'engage à communiquer tout changement d'adresse téléphonique ou e-mail au Gestionnaire et à respecter les conditions générales du contrat. Le Souscripteur s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles fournies par le Gestionnaire à des tiers sans l'autorisation expresse du Gestionnaire. Le Souscripteur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur concernant l'investissement et à ne pas entreprendre d'activité illicite ou frauduleuse. Le Souscripteur reconnaît qu'il est de sa responsabilité de consulter les informations mises à sa disposition par le Gestionnaire. Le Souscripteur reconnaît que le Gestionnaire se réserve le droit de refuser une souscription si les informations fournies sont erronées ou incomplètes.

Le bulletin de souscription est établi sur la base des informations fourni par l'investisseur et s'engage à respecter les closes résumées dans ce contrat. Par ailleurs, la durée a été prédéfinie dans ce contrat et ne prévoit en aucun cas une reconduction tacite, l'investisseur aura le choix de reconduire ou non le présent contrat dans un délai de 72 heures maximum avant la date d'échéance.

Lu et approuvé par le **Souscripteur**
Signature manuscrite ou électronique:

Lu et approuvé par le **Co-Souscripteur**
Signature manuscrite ou électronique: